PV SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 8 octobre 2026

Étaient présents : Mr Guinard S., Mme BERECHEL C., M. LE MOINE S., Mme MORICE-DOMRAULT V., M. LEGROS N., Mme CLÉMENT., M. GUENO A., M. VILSALMON B., M. RAULT D., Mme BAUDOUARD L., Mme DAYOT S., M. BALCOU E, Mme GOUFFIER L., M. HANNIGSBERG P., M. DRIANT C., Mme JAFFRELOT B., Mme RENAULT C., M. RENAULT P., Mme LE TEXIER A.

Mme LE TEXIER Aurélie est désignée, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mr GUINARD assure la présidence de la séance, il soumet au vote le PV de la séance du 11 Septembre 2026 qui est adopté à l'unanimité.

Intervention de M Cyrille CANTIN, Directeur du Centre Social intercommunal - La Boussole et Chargé de l'action sociale communautaire Lamballe Terre & Mer et de Mme Isabelle RONNE-GUEHO VP Cohésion Sociale de LTM, sont venus présenter LA BOUSSOLE, les objectifs et les missions du Centre Social et de ses ambassadeurs.

Mme RENAULT Catherine, Mme DAYOT Séverine, Mme BERECHEL Carole et Mme PANSARD Annie se sont portées volontaires pour devenir ambassadrices pour la commune de Pommeret.

Toute personne habitant la commune et souhaitant devenir ambassadrice ou ambassadeur peut se faire connaître auprès de la mairie.

1. Avenant N°1 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne – achat de la propriété MORIN

Rapporteur : M. Le Maire

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser, sur la commune de Pommeret, un projet d'habitat et de commerce en rez-de-chaussée à la place de l'ancien garage rue du Colonel Marcel Botrel.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises 10 rue du Colonel Marcel Botrel et 6 rue du Général de Gaulle. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous a été proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune de Pommeret a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 26 mars 2026. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le projet de la Collectivité ayant subi une évolution de périmètre, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale afin d'intégrer l'achat de la propriété voisine à savoir la maison de Mme Morin.

Propriété d'une surface de 558 m² : parcelles BB N°48, 49, 387, 46, 47 et 51 portant ainsi le coût de l'opération de 250 000 € à 500 000 € pour l'achat des deux propriétés avec déconstruction dépollution.

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER le projet d'avenant n°01 à la convention opérationnelle du 26 mars 2026, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 26 mars 2026 conclue avec l'EPF Bretagne et autorise M. Le Maire à signer ledit avenant.

2. Espaces intergénérationnels – Pénalités de retard

Rapporteur : M. Hannigsberg, Adjoint aux travaux

M Hannigsberg rappele au conseil sa délibération N°30 du 1er avril 2026 par laquelle le conseil avait décidé d'appliquer de manière partielle les pénalités de retard aux entreprises de l'espace intergénérationnel pour un montant de 17 345.65 €.

3 entreprises contestent ces pénalités et ont adressé en mairie une réclamation :

- lot 5 SCOB
- lot 7 EMG
- lot 8 LE MARCHAND

Après négociation avec M Le Maire il est proposé au conseil de réduire de nouveau ces pénalités comme suit :

- SCOB : 675 €
- EMG : 759.38 €
- LE MARCHAND 1028.25 €

M Le Maire précise qu'il est rare que les collectivités appliquent les pénalités de retard prévues au marché mais que cela devient de plus en plus courant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réduction des pénalités de retard pour ces trois entreprises.

3. Rapport de la CLECT de LAMBALLE TERRE ET MER

Rapporteur : Mme Renault, Adjointe aux finances

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 7ème rapport lors de sa séance du 17 septembre dernier dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Le transfert concernera la zone d'activité de POMMERET au profit de Lamballe Terre et Mer, ainsi l'éclairage public et l'entretien de la voirie sera à la charge de l'agglomération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT tel que présenté.

4. Régularisations cadastrales

Rapporteur : M. Hannigsberg, Adjoint à l'urbanisme

Régularisation cadastrale Consorts GUERIN

Il s'agit d'acheter la parcelle cadastrée section ZE125 d'une superficie de 117 m² située ROUTE DE BREHAND sur laquelle est implantée un transformateur ENEDIS.

Proposition d'acquérir ladite parcelle au prix de 1 € le M² comme précédemment réalisé pour des régularisations cadastrales.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle ZE 125 et autorise M. Le Maire à signer l'acte d'achat.

Régularisation cadastrale PEAN DE PONFILLY

M. Hannigsberg soumet au Conseil la régularisation cadastrale portant sur une parcelle cadastrée section C 794 d'une superficie de 1860 m² située Le Bois d'enbas desservant plusieurs propriétés dans le secteur de Brefeillac.

Il est proposé d'acheter cette parcelle à Mme DEMAY épouse PEAN DE PONFILLY au prix de 372 € et de prendre en charge les frais notariés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle C 794 et autorise M. Le Maire à signer l'acte d'achat.

5. Personnel communal – Mise à jour du document unique

Rapporteur : Mme Berechel, Conseillère déléguée aux RH

La commune a réalisé son document unique en 2012 avec le service prévention du CDG22. Jamais mis à jour depuis.

La commune a sollicité le CDG pour mettre à jour ce document.
Le principe de l'accompagnement du CDG repose sur la transmission de connaissances et de méthodologie dans le but d'amener progressivement la commune à une autonomie en prévention.

L'offre du CDG se déploie sur deux phases :
Phase 1 engagement de la commune et sensibilisation des acteurs à la prévention avec un état des lieux et aide à la définition d'un programme de prévention (réunion de cadrage, accompagnement des référents par unité de travail, évaluation des risques psychosociaux, restitution au copil…)
Phase 2 Mise en œuvre du programme de prévention – bilan et adaptation du programme.
Le coût s'élève à 3922 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

6. Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre Dame 2026-2027

Rapporteur : Mme Renault, Adjointe aux finances et aux affaires scolaires

Afin de verser le solde 2026 de la participation de la commune à l'école Notre Dame dans le cadre du contrat d'association, il est nécessaire de déterminer le coût d'un élève de l'école publique en 2025.

Le coût moyen d'un élève de l'école publique en 2025 s'élève à 766 €.

Il est proposé au conseil de verser le solde de la participation communale déduction faite des acomptes déjà versés.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement du solde de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre Dame pour l'année 2026, sur la base de 766€ par élève domicilié dans la commune, déduction faite des acomptes déjà versés.

7. Délégation du conseil au maire

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait état des décisions prises par le maire dans les matières qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal (délibération n° 28 du 05/06/2020) :

- **Droit de préemption urbain**
- **Marché public inférieur ou égal à 5 000 €**
- **Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière**
- **Action en justice**
- **Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.**
- **Ligne de trésorerie 300 000 € maximum**
- **Autorisation d'urbanisme**

Il s'agit des décisions prises par Monsieur Le Maire pour la période du 27/06/2026 au 30/09/2026.
Il s'agit d'une information au conseil.

8. Questions diverses

- Prochains conseils municipaux : 6 novembre et 4 décembre. M Le Maire demande au conseil si les réunions pourraient avoir lieu le jeudi compte tenu de la présence de tous les conseillers municipaux ! Quelques conseillers préfèrent le vendredi soir au risque de plus d'absence.

- Astreinte du week-end pour les élus : l'astreinte a lieu du vendredi soir au lundi matin pour les élus de la municipalité.

- Mme CLEMENT C, conseillère municipale, interroge le conseil sur les actions que l'on peut apporter aux habitants sur le phénomène d'éco-anxiété, car c'est un sujet très abordé actuellement. Elle s'interroge sur la mise en place d'un calendrier ou astreinte pour venir en aide aux habitants lors de phénomènes climatiques telle que canicule, inondation.

- Une opération de marquage au sol va débuter prochainement.

M. DRIANT C, adjoint à la voirie apporte les informations suivantes:

- A la suite de la demande concernant l'installation d'un passage piéton rue de Rennes, le marquage au sol est en cours.
- A la suite de plusieurs plaintes relatives à la vitesse carrefour des Champs Ruffaux, entre le bourg et la zone artisanale, une modification de signalisation sera mise en place afin d'abaisser la vitesse maximale autorisée de 70km/h à 50km/h.

Mme JAFFRELOT B, adjointe aux associations rend compte de la réunion qui a eu lieu en septembre, concernant le calendrier d'attribution de la salle des fêtes aux associations de la commune. La réunion s'est déroulée dans de bonnes conditions.
La question de la tenue des élections législatives aux mêmes dates que certaines fêtes d'école ont été abordées. Il est décidé que les bureaux de votes seraient délocalisés

à la salle omnisport Claude-Rouxel, afin de permettre aux écoles de conserver l'accès à la salle les Champs Clos.
Rappel concernant la manifestation octobre rose à Trédaniel le samedi 10 octobre.

M HANNIGSBERG P, adjoint aux travaux informe le conseil des travaux et équipement communaux :

- La vitrification du parquet de la salle les Champs clos va avoir lieu durant 15 jours à compter du 19 octobre.
- Les travaux de la salle omnisport, vestiaires basket, sont terminés.
- Une recherche est actuellement en cours afin d'identifier l'origine de fuite d'eau dans la salle omnisport Claude Rouxel.
- Les travaux au niveau de l'extension de l'atelier sont en cours.
- L'installation électrique nécessaire au fonctionnement des panneaux solaires de la maison intergénérationnelle sera prochainement réalisée.

M. Renault P, adjoint à la communication fait un retour sur la journée du patrimoine. Une quarantaine de participants ont pris part à la marche de 4,8 km et une dizaine de personnes se sont directement rendus sur le site. Soit au total une cinquantaine de participants.
Les organisateurs se sont déclarés satisfaits de cette journée. Il a toutefois été regretté que peu d'élus aient été présents.
Des remerciements ont été adressés aux personnes investies dans l'organisation de cette journée, plus particulièrement à Mme Heme Marthe, et à M Vilsalmon pour la réalisation de la belle affiche de cette manifestation.
Nous pouvons déjà réfléchir pour l'édition 2027.

Il est également indiqué qu'un jeune habitant de Pommeret, a pris contact avec la commune afin de relater le voyage de deux ans qu'il a réalisé sur le thème de la biodiversité dans 35 pays. Il a réalisé un film retraçant leur périple de deux ans sans avion.
Si les travaux aux champs clos sont terminés, la date du 30 octobre pourrait être retenue pour la diffusion du film. Une bonne communication devra alors être organisée afin d'informer les habitants.

Mme Berechel C, informe le conseil que le nouveau bureau du CMJ sera prochainement élu. Et espère une équipe aussi motivée que l'année passée.

Mme Renault C fait part au conseil de la visite de l'association BRUDED qui est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale. Cette visite a eu lieu le 7 octobre à l'espace intergénérationnel en présence de nombreux élus du département voire de la région.

Séance levée à 23h05.

La secrétaire
Aurélie LE TEXIER

Le Maire
Serge GUINARD